

# Déclaration des Performances



---

Conformément à l'Annexe III du règlement (EU) N° : 305/2011  
modifié par le règlement délégué (EU) No. 574/2014

---

## **“MasterAir 870”**

N° : 10825256

---

### **1. Code d'identification unique du produit type :**

Un numéro de lot est attribué à chaque produit, le jour de sa fabrication.  
Il indique le site de production, l'année et le jour de fabrication.  
Le numéro de lot est mentionné sur l'étiquette du produit.

---

### **2. Usage(s) prévu(s):**

Adjuvant pour mortier stabilisé

---

### **3. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant :**

Master Builders Solutions France SAS  
ZI Petite Montagne Sud  
10, Rue des Cévennes  
91090 LISSES  
France

---

### **4. Mandataire:**

Sans objet

---

### **5. Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances (AVCP):**

Système 2 +

---

### **6a. Norme harmonisée:**

Tableau 2 de NF EN 934-2+A1  
Tableau 3.2 de NF EN 934-2+A1  
Organisme notifié:  
Le CERIB, organisme notifié n°1164  
A réalisé l'inspection du système de contrôle de production en usine selon le système 2+  
A délivré le certificat de conformité du contrôle de la production

---

# Déclaration des Performances



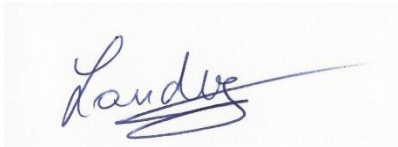
## 7. Performances déclarées : "MasterAir 870"

Caractéristiques essentielles	Performances	Système d'attestation de conformité	Spécifications techniques harmonisées
Teneurs en ions Chlorure	< 0.1 %		EN 934-1 :2008
Teneur en alcalins	≤ 4.5 %		
Effet sur la corrosion	PND		
Réduction d'eau	Pour le BA*, ≥ 5 % par rapport au BT**		EN 934-2 : 2009+A1 :2012
Réduction d'eau	Pour le BA*, ≥ 8 % par rapport au BT**		EN 934-3 : 2009+A1 :2012
Résistance à la compression	à 7 jours et à 28 jours, BA* ≥ 110 % du BT**		EN 934-2 : 2009+A1 :2012
Résistance à la compression	à 28 jours, MA** ≥ 70 % du MT****		EN 934-3 : 2009+A1 :2012
Teneur en air	≤ 2 % en volume au-dessus de celle du BT**		EN 934-2 : 2009+A1 :2012
Teneur en air	A1 : Teneur en air total après malaxage normalisée : A1 = 17 ±3% en volume A2 : teneur en air après 1H d'attente : A2 ≥ A1 – 3% A3 : Teneur en air après malaxage prolongé : A3 ≤ A1 +5% et A3 ≥A1-5%		EN 934-3 : 2009+A1 :2012
Substances dangereuses	Voir fiche de données de sécurité		

PND : Performance Non Déterminée; MA\* : Mortier Adjuvanté ; MT\*\* : Mortier Témoin

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) no 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par :



Christophe Landry, Directeur Technique Adjuvants France.

Le 28/04/2023 à Lisses.